

**REDEVANCE SUR LA LOCATION DE COMPTEUR D'EAU ET SUR  
LA CONSOMMATION D'EAU DE LA DISTRIBUTION PUBLIQUE :  
COMPTE DE L'EAU 2020 : COUT VERITE DISTRIBUTION  
APPLICABLE AU 01/01/2022.**

La Bourgmestre de la Commune de LIBRAMONT-CHEVIGNY, porte à la connaissance du public que le règlement concernant la redevance sur la location du compteur d'eau et sur la consommation d'eau de la distribution publique : compte de l'eau 2020 : coût vérité distribution applicable au 01/01/2022 a été approuvé par le Conseil communal en séance du 14 septembre 2021 et par la Députation permanente sous n° SPWIAS/050100/schwa\_fra/2021-016797 le 18 octobre 2021.

Le texte du règlement peut être consulté à la maison communale à Libramont-Chevigny.

A Libramont-Chevigny, le 27 octobre 2021.

Le Directeur général,

M. GUEIBE.



La Bourgmestre,

L. CRUCIFIX.